



## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle sera disponible sur son site internet.

Pour rappel, le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024, voté par le Conseil Municipal le 28 mars 2024, peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir et à réaliser des opérations structurantes.

## I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre Commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population et à diverses subventions.

Le budget de fonctionnement de 2024 représente 4 554 085 euros tant en dépenses qu'en recettes dont 1 351 233 euros de virement à la section d'investissement.

Pour mémoire, les recettes de fonctionnement du budget de 2023 s'établissaient à 3 970 363 € dont 786 326 € de virement à la section d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les charges à caractère général tiennent compte de l'augmentation de la provision en matière de fourniture et de livraison de repas à la cantine scolaire pour 25 000 €. Le marché arrivant à son terme à la fin de la présente année scolaire fera l'objet d'un groupement de commande entre 9 Communes de la CCPEVA afin de réaliser une économie d'échelle dans le cadre d'une mutualisation.

Les rémunérations des agents correspondent à 40.58 % des dépenses réelles de fonctionnement. Pour information, depuis décembre 2023, le personnel communal est bénéficiaire de l'indemnité de résidence de 3 % de la rémunération de base, indemnité permise par le gouvernement pour compenser la vie chère en Haute-Savoie.

Le versement des subventions aux associations loi 1901 dont le détail est le suivant :

Associations	Montant attribué
Abri Théâtre	800,00 €
ACEM - Ateliers de création et d'expression musicales	600,00 €
ADMR - SSIAD Chablais Est	1 000,00 €
Union Nationale des Combattants 74 - association de Lugrin	360,00 €
L'Agastache	1 300,00 €
Arc en ciel - Bibliothèque de l'Ehpad des Verdannes	100,00 €
Atelier d'art	500,00 €
Compagnie de l'une à l'autre	300,00 €
Coeur d'Agate	320,00 €
Comité des fêtes de Neuvecelle - Neuv'Scène Evènements	10 000,00 €
Association Art Terre (labellisée CPIE Chablais-Léman)	1 200,00 €
Donneurs de sang bénévoles de Neuvecelle	1 300,00 €
Association Chablaisienne l'école à l'hôpital - ACEH	100,00 €
Foyer Rural Sportif de Champanges	500,00 €
Neuvecelle Hand Ball	3 000,00 €
Jardin des Sons	500,00 €
Jeunesse Musicales de France - (JMF)	667,00 €

Les enfants extraordinaires	300,00 €
Lire et faire lire 74	200,00 €
Groupement départemental des Lieutenants de l'ouvriererie de Haute-Savoie	100,00 €
Nyamague	600,00 €
Lou Nove Chatni - association des parents d'élèves	3 000,00 €
Union Nationale des parachutistes 74	100,00 €
Women Safe & Children - Section Evian	150,00 €
Neuvecelle Loisirs Culture + (NLC+)	18 500,00 €
Amicale des Jeepers du Chablais 74	300,00 €
Club Aviron d'Evian	400,00 €
VTT Gavot	400,00 €
Lou Vionnets	1 120,00 €
France Adot - Don d'organe	150,00 €
Restos du cœur	300,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>48 167,00 €</b>

Le remboursement des intérêts des emprunts, l'inscription budgétaire est en baisse de 27,58 % entre 2023 et 2024 (269 932 € en 2023 et 195 490 € en 2024) du fait principalement du remboursement du prêt relais de 2 500 000 € en 2023.

Les dépenses de fonctionnement 2024 représentent 4 554 085 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement d'un montant de 1 351 233 €, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. A ce titre, l'emprunt de 1 108 434 € inscrit en reste à réaliser 2023 sera diminué de 22 029 € 49 pour permettre l'équilibre du présent budget et pour la réalisation de l'intégralité du programme d'investissements de 2024.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux,
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

#### **b) Les principales dépenses et recettes de la section :**

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
011- Charges à caractère général	1 122 000.00 €	002- Résultat de fonctionnement reporté	618 503.49 €
012- Charges de personnel et frais assimilés	1 284 313.00 €	013- Atténuations de charges	50 000.51 €
014- Atténuations de produits	227 473.00 €	70- Produit de services, domaine, ventes	322 600.00 €
023- Virement à la section d'investissement	1 351 233.00 €	73- Impôts et taxes	390 067.00 €
042- Opérations ordre transfère entre sections	37 602.00 €	731- Fiscalité locale	2 685 675.00 €
65- Autres charges de gestion courante	330 487.00 €	74- Dotations et participations	424 186.00 €
66- Charges financières	195 490.00 €	75- Autres produits de gestion courante	63 053.00 €
67- Charges spécifiques	1 000.00 €		
68- Dotations aux provisions	4 487.00 €		
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>4 554 085.00 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>4 554 085.00 €</b>

### **c) La fiscalité**

Elle représente 2 685 676 € soit 58.97% des recettes de fonctionnement.

Les taux des impôts locaux pour 2024 :

Il est rappelé que les taux ont subi une augmentation de 2 % en 2017, en 2018 et en 2019, qu'ils avaient été reconduits en 2020, qu'une augmentation de 5 % avait été appliquée en 2021 et qu'ils avaient été reconduits en 2022 et 2023.

Afin de ne pas pénaliser plus lourdement les ménages dans le contexte inflationniste, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de reconduire la fiscalité directe locale, à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties :	23.50 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	40.12 %
- Taxe d'habitation :	16.29 %

La loi de finances 2024 prévoit une revalorisation de 3.9 % des bases d'imposition.

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 2 342 675 € contre 2 264 878 € inscrits au budget primitif de 2023 soit une hausse de 3.43 %.

### **d) Les dotations de l'Etat**

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 265 911 € soit une baisse de l'ordre de 0.5 % de la dotation forfaitaire et un maintien de la dotation de solidarité rurale, comme annoncé dans la loi de finances 2024. Pour mémoire, les dotations perçues en 2023 s'élevaient à 266 710 €.

### **e) Autres principales recettes de fonctionnement**

- En tant que Commune d'émergence de l'eau minérale d'Evian, Neuvecelle perçoit une surtaxe sur les eaux minérale d'un montant estimatif de 250 000 €.
- Une allocation de 140 000 € est inscrite au budget primitif de 2024 en compensation des 113 Neuvecellois travaillant dans le Canton de Genève (fonds genevois).
- Une attribution de 260 067 € est allouée à la Commune en compensation des compétences transférées à la CCPEVA (ordures ménagères, eau potable, tourisme...)
- Une attribution de 130 000 € au titre des droits de mutation à titre onéreux sur les transactions immobilières, chiffre en sensible baisse par rapport au réalisé 2023 (149 636 €) pour tenir compte de la conjoncture immobilière.

## **II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **a) Généralités**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- *en dépenses* : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- *en recettes* : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (par exemple la Taxe d'Aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives aux aménagements routiers...).

### b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
001- Solde d'exécution d'investissement reporté	598 345.51 €	021- Virement de la section de fonctionnement	1 351 233.00 €
041- Opérations patrimoniales	210 000.00 €	040- Opérations ordre transfère entre sections	37 602.00 €
16- Emprunts et dettes assimilées	400 830.00 €	041- Opérations patrimoniales	210 000.00 €
20- Immobilisations incorporelles	103 488.49 €	10- Dotations, fonds divers et réserves	635 346.49 €
21- Immobilisations corporelles	2 915 434.00 €	13- Subventions d'investissement	907 512.00 €
		16- Emprunts et dettes assimilées	1 086 404.51 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>4 228 098.00 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>4 228 098.00 €</b>

### c) Les principaux projets de l'année 2024 sont les suivants :

- La réalisation de l'aménagement et de la sécurisation de la RD 1005 en bordure de lac, Le financement de l'opération est le suivant :

Marché attribué à l'entreprise Eurovia :

<b>Lot 1</b> : Terrassements / VRD	439 592.06 € HT
<b>Lot 2</b> : Bordures et revêtements	674 110.22 € HT
Provision Lot 3	41 667.00 € HT
Etudes et suivi des travaux, missions SPS et imprévus :	72 131.05 € HT

**Total HT :** **1 227 500.33 € HT**

Financements obtenus au 29/02/2024 :

Financement Conseil Départemental (convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien qui sera réévaluée en fonction du marché) :	406 464.59 €
Financement CDAS (2022) :	100 000.00 €
Financement CDAS (2023) :	100 000.00 €
Produit des amendes de Police (2022) :	30 030.00 €
Produit des amendes de Police (2023) :	26 315.00 €
Financement ViaRhôna :	(à définir)

**Total :** **662 809.59 €**

**Soit un taux de financement de 53.99 %**

**Reste à charge : 564 690.74 €**

Le lot n° 3 paysages n'a pas été attribué faute de candidat, mais une provision de 50 000 € TTC est inscrite au budget pour sa réalisation.

- La reprise du réseau d'eaux pluviales dans le secteur du Parc de l'Abbaye, travaux menés conjointement avec la CCPEVA dans le cadre des eaux usées,

Marché attribué au groupement Collas / Perrier TP : 597 946.92 € HT

MO et imprévus : 22 837.25 € HT

**Total HT 620 784.17 HT**

Financements :

DETR 2023 (obtenue) : 44 776.00 €

DETR 2024 (en cours d'examen) : 93 224.00 €

**Total : 138 000.00 €**

**Soit un taux de financement de 22.23 %**

**Reste à charge : 482 784.17 €**

- La réalisation de jardins familiaux à Maraiche,
- Des mesures d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux et de l'éclairage public (isolation et remplacement de la chaudière de la Mairie, reprise de l'éclairage énergivore de la rue de l'OPAC).
- Le programme de travaux courants de 2024 (sécurité routière, enrobés, acquisitions de matériels et de mobilier et acquisitions foncières...).

La possibilité de fongibilité des crédits de chapitre à chapitre au sein de chaque section est offerte par la M 57 et repose sur une autorisation délivrée à l'exécutif par l'assemblée délibérante.

L'autorisation doit être matérialisée dans la maquette budgétaire dans le paragraphe informations générales ainsi que le pourcentage correspondant dans la limite de 7.5 % de chaque section exception faite des dépenses de personnel.

Sur cette base, l'autorisation sera donnée à Madame le Maire de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de chaque section dans la limite de 7.5 % des crédits de chaque section exception faite des dépenses de personnel.

#### **d) Les subventions d'investissements prévues :**

- *de l'Etat* : Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 98 000 euros,

- *du Département* : Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS), produits des amendes de police, convention de voirie et d'entretien, Espace Naturel Sensible du Parc de Neuvécelle pour un montant total de 769 512 euros.

### III. PRECISIONS COMPLEMENTAIRES

#### Comparatif des dépenses et recettes de la section de fonctionnement entre 2023 et 2024

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Art.	Libellés	BP 2023	BP 2024	% Evol
22	Dépenses imprévues	0.00 €	0.00 €	0.00
604	Achats d'études, prestations de services (fourniture et livraison de repas à la cantine scolaire)	80 000.00 €	105 000.00 €	31.25
606	Achats non stockés de matières et fournitures (énergie, fournitures de voirie, d'équipements, scolaires, administratives...)	433 500.00 €	419 000.00 €	-3.34
611	Contrats de prestations avec des entreprises	0.00 €	0.00 €	0.00
613	Locations (chapiteaux, bâtiments modulaires en 2020 et 2021)	20 000.00 €	5 000.00 €	-75.00
614	Charges locatives et de copropriété (le Clos Chenevière)	4 000.00 €	4 000.00 €	0.00
615	Entretien et réparations (terrains, bâtiments, voies, réseaux, matériel roulant, maintenance)	168 000.00 €	182 000.00 €	8.33
616	Primes d'assurances (multirisque et flotte de véhicules)	33 000.00 €	33 000.00 €	0.00
618	Divers (formations, documentation, tiers temps pédagogique, part. centre de loisirs...)	46 000.00 €	39 000.00 €	-15.22
621	Personnel extérieur au service (contrats temporaires CDG, saisonniers Chablais Inter Emploi)	70 000.00 €	75 000.00 €	7.14
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (frais d'actes et de contentieux, frais portage 2 terrains EPF, analyse eaux de baignade)	66 000.00 €	85 000.00 €	28.79
623	Publicités, publications, relations publiques (annonces légales, fêtes et cérémonies, bulletin municipal et Neuv'échos)	50 000.00 €	49 500.00 €	-1.00
624	Transport de biens	0.00 €	0.00 €	0.00
625	Déplacements, missions et réceptions	5 000.00 €	5 000.00 €	0.00
626	Frais postaux et de télécommunications	32 000.00 €	28 000.00 €	-12.50
627	Services bancaires (frais paiement TIPI périscolaire, frais de dossiers / prêts et ligne de trésorerie)	2 500.00 €	5 000.00 €	100.00
628	Divers (cotisations, frais de gardiennage, frais de nettoyage des locaux, participation PM, frais portage EPF (taxes foncières)...) )	161 100.00 €	153 000.00 €	-5.03
633	Impôts, taxes sur les rémunérations (cotisations sur salaires)	20 600.00 €	23 700.00 €	15.05
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (taxes foncières, redevances pontons)	10 500.00 €	9 500.00 €	-9.52
641	Rémunération du personnel	784 500.00 €	831 500.00 €	5.99
641	Rémunération du personnel non titulaire (agents recenseurs)	0.00 €	11 113.00 €	11 113.00
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance (URSSAF, caisses de retraite, assurance du personnel)	313 000.00 €	324 000.00 €	3.51
647	Autres charges sociales (médecine du travail, FIPHFP)	11 500.00 €	11 500.00 €	0.00
648	Autres charges de personnel (cotisation CNAS)	7 500.00 €	7 500.00 €	0.00
651	Redevances pour concessions, brevets, licences (ADM 74 informatique)	3 500.00 €	3 500.00 €	0.00
653	Indemnités et frais de mission et de formation des élus	112 750.00 €	114 060.00 €	1.16
654	Pertes sur créances irrécouvrables	2 600.00 €	3 000.00 €	15.38
655	Contingents et contributions obligatoires (service d'incendie, fourrière auto, chenil)	100 180.00 €	107 427.00 €	7.23
657	Subventions (C.C.A.S. et associations)	110 000.00 €	88 000.00 €	-20.00
658	Autres charges de gestion courante (trops perçus, condamnations recours, arrondis impôts à la source, indemn. co. Enquêteur, droits utilisation logiciels)	300.00 €	14 500.00 €	4 733.33
661	Charges d'intérêts (intérêts de la dette)	269 932.00 €	195 490.00 €	-27.58

673	Titres annulés	1 000.00 €	1 000.00 €	0.00
675	Valeur comptable des immo. Cédées	0.00 €	0.00 €	0.00
676	Différence sur réalisation d'actif transféré en investissement	0.00 €	0.00 €	0.00
681	Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions (amortissement dommage / ouvrage ESP, fonds de concours SYANE, provision dépréciation de créances)	37 602.00 €	42 089.00 €	42 089.00
739	Reversements (FNGIR, fonds péréquation ressources communales et intercommunales)	227 473.00 €	227 473.00 €	0.00
<b>Total</b>		<b>3 184 037.00 €</b>	<b>3 202 852.00 €</b>	<b>0.59</b>
<b>Prélèvement pour dépenses d'investissement</b>		<b>786 326.00 €</b>	<b>1 351 233.00 €</b>	<b>71.84</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>3 970 363.00 €</b>	<b>4 554 085.00 €</b>	<b>14.70</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>Art.</b>	<b>Libellés</b>	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2024</b>	<b>% Evol</b>
641	Remboursements / rémunérations du personnel	15 000.55 €	50 000.51 €	233.32
703	Redevance et recettes d'utilisation du domaine (concessions cimetières, red antennes, parkings et terrasses plage de Grande-Rive)	58 000.00 €	65 000.00 €	12.07
704	Travaux	500.00 €	500.00 €	0.00
706	Prestations de services (redevances services périscolaires)	190 000.00 €	250 000.00 €	31.58
708	Autres produits (locations de matériel, refacturation CCPEVA, refacturation charges clos chenevière, régie marchés nocturnes)	12 600.00 €	7 100.00 €	-43.65
731	Fiscalité locale (impôts locaux)	2 264 878.00 €	2 342 675.00 €	3.43
732	Attributions de compensation CCPEVA et droits de mutations	390 067.00 €	390 067.00 €	0.00
733	Taxes pour l'utilisation des services publics et du domaine (changement imputation M57 : 731)	12 000.00 €	13 000.00 €	8.33
735	Impôts et taxes spécifiques liés à la production énergétique (taxe sur l'électricité et surtaxe sur les eaux minérales)(changement imputation M57 : 731)	320 000.00 €	330 000.00 €	3.13
741	DGF (dotation forfaitaire et dotation de solidarité rurale)	257 981.00 €	265 911.00 €	3.07
744	FCTVA sur certaines dépenses de fonctionnement (n-1)	6 286.00 €	8 546.00 €	35.95
747	Participations de l'Etat (versement service minimum grèves groupe scolaire)	0.00 €	0.00 €	0.00
748	Autres attributions et participations (compensations exonérations taxes foncières, recensement et fonds genevois)	138 000.00 €	149 729.00 €	8.50
752	Revenus des immeubles (locations logements Mairie, boucherie et brasserie et salles communales)	30 000.00 €	40 000.00 €	33.33
755	Débets et pénalités perçues (pénalités SHCB)	0.00 €	2 653.00 €	2 625.00
757	Autres (solde socle numérique GS)	0.00 €	0.00 €	0.00
758	Produits divers de gestion courante (location licence IV débits de boisson, remboursements sinistres assurance...)	5 400.00 €	400.00 €	-92.59
7561	Excédents reversés par les régies à caractère industriel et commercial	0.00 €	0.00 €	0.00
77	Produits de cessions d'immobilisations	20 000.00 €	20 000.00 €	0.00
<b>Total hors résultat de fonctionnement reporté</b>		<b>3 720 712.55 €</b>	<b>3 935 581.51 €</b>	<b>5.77</b>
<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>		<b>249 650.45 €</b>	<b>618 503.49 €</b>	<b>147.75</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>3 970 363.00 €</b>	<b>4 554 085.00 €</b>	<b>14.70</b>



